
SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 AOUT 1895.

Rapport de la Commission des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1895.

(Voir les n^{os} 3, VIII, 94 et 178, session de 1894-1895, de la Chambre des Représentants; 96, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE PRET ROOSE DE CALESBERG, Vice-Président-Rapporteur ; BRÛLÉ, OTLET, SELB, le Comte VAN DE WERVE et WITTMAN.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1895, comprenait des crédits pour un ensemble de 106,525,589 francs ; le Projet amendé comporte la somme de 106,511,589 francs, soit une diminution de 14,000 francs. Cette réduction provient d'amendements proposés par le Gouvernement au Projet de Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1895.

Votre Commission approuve la modification qui consiste à ne plus faire supporter par le Budget extraordinaire les dépenses de construction des bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations et de les porter au Budget ordinaire ; le Budget extraordinaire ne supportera plus que l'excédent du coût des installations nouvelles sur la valeur des anciennes.

Le Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones présente une augmentation de 392,031 francs, nécessitée par l'extension du service et l'amélioration de position d'un certain nombre d'agents.

La question de réunir téléphoniquement les postes de gendarmerie est à l'étude depuis plusieurs années ; ces bureaux téléphoniques pourraient être des bureaux publics, ce qui diminuerait les frais pour l'Etat.

De même que la Section centrale de la Chambre des Représentants, votre Commission estime qu'il y aurait lieu d'unifier les tarifs et de réduire les abonnements téléphoniques.

(2)

Pour le Budget de la Marine, il y a une augmentation de 335,920 francs, qui s'explique, d'une part, par l'extension du service des paquebots de la ligne Ostende-Douvres, d'autre part, par le relèvement du prix des combustibles nécessaires à ce service.

Votre Commission a été saisie d'une pétition émanant du président du « Vlaamschen Volksraad », à Bruxelles, demandant que les noms des communes flamandes soient indiqués en flamand sur tous les cachets employés par l'administration des postes et télégraphes dans les contrées flamandes pour l'oblitération de tous timbres et télégrammes.

Elle propose le dépôt de cette pétition sur le bureau du Sénat pendant la discussion du Budget des Chemins de fer.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer, Messieurs, l'adoption du Projet de Loi.

Le Vice-Président-Rapporteur,
Comte DE PRET ROOSE DE CALESBERG.

Le Président,
BRACONIER.